

Arrêté du 3 juillet 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire des Yvelines
NOR : JUSF1507259A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 10 juin 2015 du directeur territorial de la protection judiciaire des Yvelines demandant la nomination de Mme Lisa TRIFFAULT en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction en remplacement de Mme Claude DELMAS,

ARRÊTE

Article 1

Mme Lisa TRIFFAULT, secrétaire administrative, est nommée à compter du 3 juillet 2015, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines, en remplacement de Mme Claude DELMAS qui a obtenu sa mutation.

Article 2

L'arrêté NOR JUSF1013422A du 18 mai 2010 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire des Yvelines est abrogé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile de France/ Outre Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 3 juillet 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre
de la justice, et par délégation,
La directrice de la protection judiciaire
de la jeunesse empêchée,
Le sous directeur du pilotage
et de l'optimisation des moyens empêché,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage
et de l'optimisation des moyens empêché,
La cheffe du bureau de l'allocation des moyens
empêché,
L'adjoint au chef du bureau de l'allocation des
moyens,

Vincent LUBART